

Le 30 mars 2017

Madame Chantal BEER-DEMANDER
Présidente
UF-CNA
32 rue Lamartine
31100 TOULOUSE

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courriel du 29 mars, par lequel vous m'interrogez sur les moyens que je compte mettre en œuvre pour protéger les populations riveraines des aéroports, des risques relatifs à leur santé et à leur sécurité.

1 - Maire de Yerres et Député d'une circonscription de l'Essonne limitrophe de l'aéroport de Paris-Orly, il y a fort longtemps que je me préoccupe de contraindre l'activité aéronautique dans des limites acceptables pour les populations.

En effet, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres/Val de Seine, que je préside, a obtenu le déport du logiciel VITRIL, qui permet de visualiser en temps réel les trajectoires des aéronefs rémunère un salarié dédié à la mission de surveillance des mouvements d'avions.

C'est à cette surveillance assidue que nous devons le nombre de plaintes déposées chaque année auprès de l'ACNUSA, dès lors que sont constatées des déviations de trajectoires ou des manquements aux procédures.

2 – Je ne peux m'exprimer qu'en ce qui concerne le trafic à Orly. L'aéroport a été implanté au cœur d'un site urbanisé et nous avons pu obtenir un couvre-feu de 23h30 à 6h du matin et une limitation du trafic aérien à 200.000 mouvements et 250.000 mouvements attribuables par an.

Néanmoins, il s'agit de mesures règlementaires que nous souhaitons voir graver dans la loi afin de les pérenniser malgré l'accroissement prévisible du trafic.

Je considère que tous les aéroports situés en site urbanisé devraient pouvoir bénéficier des mêmes mesures de protection des populations.

3 – Nous sommes convaincus que l'allongement du couvre-feu d'une demi-heure le matin et une demi-heure le soir ne serait pas préjudiciable à la navigation aérienne, mais permettrait, en revanche, de garantir aux population survolées, un temps de sommeil conforme aux recommandations de l'O.M.S.

C'est une demande que nous avons formulée à la Direction Générale de l'Aviation Civile et qui a, jusqu'à ce jour, fait l'objet d'une fin de non-recevoir.

.../...

.../...

4 - Il est inadmissible qu'au moment où entre en application le Grenelle de l'Environnement, où la COP21 a réuni la planète entière sur la réduction des gaz à effet de serre, les populations survolées par les avions subissent, dans l'indifférence générale, la population au CO² et au NOx.

5 - Il est indispensable de réaliser de véritables P.E.B. et, à l'intérieur de ceux-ci, des P.G.S., à condition toutefois que les périmètres soient définis en fonction de critères objectifs et vérifiés par les associations de riverains.

6 - L'aviation légère sportive de loisirs ou de formation doit-elle-même répondre à des normes strictes en matière de respect des populations riveraines.

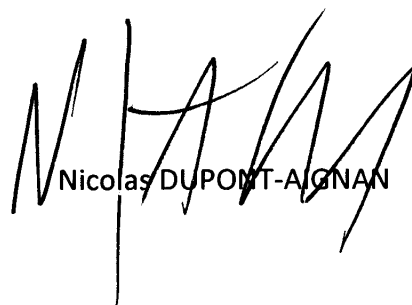
7 - La direction de l'Aviation Civile ne saurait se satisfaire à bon compte d'un système d'indemnisation des riverains, a fortiori au moment où le fonds d'indemnisation, faute de reversement de la T.N.S.A. est à sec et les dossiers bloqués.

Il faut abonder le fonds d'indemnisation et instaurer une taxe d'un minimum de 2 euros par billet d'avion.

8 - Le trafic aérien va inexorablement doubler dans les 20 ans à venir. Les plateformes aéroportuaires ne peuvent pas s'étendre à l'infini sans préjudice des zones habitées. Il faut donc anticiper l'aviation du futur en créant des aéroports à une distance minimale de 100 km des agglomérations, reliées à des terminaux en ville par transport collectif rapide.

Pour autant, chacun sait que l'activité aéroportuaire génère des emplois, qui, eux-mêmes suscitent l'urbanisation ; il conviendra donc d'avoir des plans locaux d'urbanisme très contraignants pour maintenir à bonne distance des zones à bonne aedificandi.

Vous assurant de l'intérêt que je porte à ce combat au nom de la santé et de la tranquillité des populations riveraines, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.



Nicolas DUPONT-AIGNAN